

VERBATIM

CONFERENCE DE PRESSE

Bangui, le 21 février 2025

Florence Marchal, porte-parole de la MINUSCA

Bonjour à tous, je suis Florence Marchal, porte-parole de la MINUSCA.

C'est avec un immense plaisir que je vous retrouve pour la conférence de presse hebdomadaire de la MINUSCA. Que vous soyez ici dans cette salle à Bangui ou à l'écoute de Radio Guira, soyez les bienvenus.

L'actualité de cette semaine, et la raison pour laquelle nous nous retrouvons aujourd'hui en lieu et place de notre rendez-vous habituel du mercredi, c'est la réunion du Conseil de sécurité des Nations Unies qui s'est tenue hier après-midi et qui était consacrée à la situation en République centrafricaine. Une réunion au cours de laquelle la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la République centrafricaine, Valentine Rugwabiza, a pris la parole. Cette réunion correspond à la publication, chaque quatre mois, du rapport du Secrétaire général sur la République centrafricaine, un rapport qui couvrait donc la période allant de la mi-octobre 2024 à la mi-février 2025.

La Représentante spéciale du Secrétaire général pour la République centrafricaine et Cheffe de la MINUSCA a prononcé un discours dans lequel elle a abordé une petite dizaine de points. En premier lieu, Valentine Rugwabiza a fermement condamné l'embuscade menée la semaine dernière par des éléments armés contre une patrouille du contingent tunisien près de Zobassinda, une attaque qui a couté la vie à un Casque bleu de la MINUSCA. La Représentante spéciale a présenté ses plus sincères condoléances à la famille de Seifeddine Hamrita, âgé de 29 ans, et au Gouvernement tunisien. L'ensemble des membres du Conseil de sécurité et le représentant permanent de la République centrafricaine auprès des Nations Unies ont rendu hommage à notre collègue tombé au service de la paix.

Le deuxième point abordé par la Représentante spéciale a été celui du processus électoral. Alors que la République centrafricaine organisera des élections locales, législatives et présidentielles cette année, Valentine Rugwabiza a qualifié ce prochain cycle électoral « *d'opportunité significative de consolider les progrès réalisés dans l'extension de l'autorité de l'Etat et de jeter les bases d'une gouvernance décentralisée* » ajoutant que « *à ce titre, l'organisation d'élections transparentes, inclusives et en toute sécurité contribuera à traiter les causes profondes des conflits récurrents en RCA* ».

La Représentante spéciale a rappelé que la première phase de révision du fichier électoral avait été menée avec l'appui multiforme de la MINUSCA en synergie avec l'équipe de pays des Nations Unies. Vous le savez, la Mission fournit au Gouvernement centrafricain un appui sur les plans opérationnel, logistique, technique, et de la sécurité pour l'organisation des élections dont la prochaine étape sera la révision du fichier électoral dans l'aire opérationnelle 2 qui doit commencer le 11 mars prochain.

Troisième sujet, celui de la situation sécuritaire et de la gestion des frontières. En reconnaissant que la « *situation sécuritaire s'était améliorée dans toute la République centrafricaine* », la Représentante spéciale a ajouté que, toutefois, elle restait « *fragile dans les zones frontalières où la MINUSCA continue de travailler en étroite collaboration avec le Gouvernement pour renforcer et étendre la présence effective de l'autorité* ».

Valentine Rugwabiza a cité l'exemple du premier poste frontalier multiservices, construit et équipé par la MINUSCA, inauguré le 17 janvier dernier par le Premier Ministre à Bembéré à la frontière avec le Tchad. Elle a insisté sur le fait que « *la mise en œuvre de la politique nationale centrafricaine de gestion des frontières nécessite un soutien supplémentaire, notamment en reproduisant cette initiative comme modèle pour faciliter le contrôle des frontières et faire face aux menaces transfrontalières, notamment dans le nord-est où les retombées du conflit au Soudan constituent la menace la plus importante* ».

La Représentante spéciale est ensuite revenue sur le 6e anniversaire, célébré ce mois-ci, de la signature de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine, l'APPR. Faisant allusion aux mécanismes locaux de résolution des conflits tels que les CMOP, les comités de mise en œuvre préfectoraux, la Cheffe de la MINUSCA a noté que « *le renforcement de la décentralisation de l'Accord politique s'avère efficace pour promouvoir la médiation locale et la cohésion sociale* ».

Evoquant les « *efforts continus déployés par le Gouvernement et des organisations internationales non-gouvernementales pour continuer à dialoguer avec les groupes armés encore actifs et ayant quitté l'Accord* », la Représentante spéciale a déclaré noter que les résultats se faisaient toujours attendre et qu'il était « *urgent de renforcer la mobilisation politique, en particulier de la part des garants de l'Accord politique, à savoir l'Union africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, afin de faciliter le retour des leaders de ces groupes armés et, par la suite, le désarmement et la démobilisation durables de tous les combattants* ».

Concernant la justice, la Représentante spéciale a déclaré que « *de nombreux progrès restent à faire dans la lutte contre l'impunité et dans la promotion de la justice transitionnelle en tant qu'élément clé de l'Accord politique* ». Elle a appelé le « *Gouvernement centrafricain à accélérer l'opérationnalisation de la Commission vérité, justice, réparation et réconciliation, par la nomination effective de ses nouveaux commissaires* ».

Sixième sujet, celui de la réforme du secteur de la sécurité qui selon la Représentante spéciale reste « *essentielle pour garantir que les forces de défense nationales soient en mesure de s'acquitter de leur responsabilité première, qui est de protéger la population et l'intégrité territoriale de la République centrafricaine* ».

La Cheffe de la MINUSCA a souligné que tribunal militaire récemment inauguré à Bouar illustre « *l'engagement du Gouvernement centrafricain pour la mise en place d'un système de justice militaire et la promotion de la redevabilité des forces de défense nationales* » en ajoutant que « *toutefois, le recrutement au sein des forces de défense nationales d'éléments d'anciens groupes d'autodéfense, en dehors du cadre réglementaire et avec un contrôle limité, risque de compromettre les progrès réalisés dans la réforme du secteur de la sécurité. En l'absence de redevabilité bien définie, de mécanisme de surveillance et de contrôle du commandement de ces recrues, l'extension de l'autorité de l'État pourrait s'en trouver entravée.* »

Abordant la question des droits de l'homme, Valentine Rugwabiza s'est félicitée de « *l'adoption à l'unanimité par l'Assemblée nationale le 27 décembre dernier d'une loi historique sur la promotion et la protection des défenseurs des droits de l'homme en République centrafricaine* » tout en déplorant que « *la situation des droits de l'homme reste particulièrement préoccupante avec la persistance de graves violations* ».

Pour conclure, la Représentante spéciale a effectué un plaidoyer afin que les gains sécuritaires observés en Centrafrique puissent se traduire en améliorations concrètes dans la vie des Centrafricaines et des Centrafricains. Pour ce faire, elle a rappelé que « *l'allocation de ressources adéquates et en temps voulu à la Mission reste essentielle pour consolider la sécurité et la stabilisation en République centrafricaine* », ce qui nécessitera « *un engagement continu des acteurs du développement, en soutien aux priorités nationales de développement* ».

L'intégralité de la version française du discours de la Représentante spéciale ainsi que le rapport du Secrétaire général vous seront transmis dès qu'ils seront disponibles.

Questions des journalistes

Le Combattant Plus (Jacques Emmanuel Ngué)

- Dans votre synthèse du rapport de la Cheffe de la MINUSCA, vous avez fait allusion aux élections qui se pointent déjà à l'horizon où la Cheffe de la MINUSCA a affirmé qu'une élection inclusive permettra d'améliorer la situation sécuritaire dans le pays, voire même sa stabilité, pour réduire au maximum les violences. Mais vous savez aussi qu'une élection bâclée ou mal organisée, elle peut engendrer aussi une crise. L'opposition démocratique sceptique reste encore catégorique que si les conditions posées à la base ne sont pas réunies, elle ne participera pas à ces élections. Aujourd'hui nous ne savons pas quelle est la stratégie car nous savons tous que la MINUSCA reste et demeure le premier partenaire du Gouvernement centrafricain pour ces élections à venir. Quelle est la stratégie mise sur place pour que les deux parties puissent vraiment participer aux élections afin que le climat sociopolitique puisse quand

même aussi être allégé ? Parce que si ce n'est que le Gouvernement qui participera aux élections avec ses alliés, ce ne sera plus une élection inclusive. Merci.

Réponses aux questions

Florence Marchal, porte-parole de la MINUSCA

Merci pour votre question. En effet, la Représentante spéciale, vous l'avez noté, a qualifié le prochain cycle électoral d'opportunité significative pour consolider les progrès réalisés dans l'extension de l'autorité de l'Etat et jeter les bases d'une gouvernance décentralisée. Je pense que c'était vraiment l'un des messages clés qu'elle a transmis hier au Conseil de sécurité et, à ce titre, vous le savez, les élections locales sont aussi un des éléments de la mise en œuvre de l'Accord de paix.

Donc, nous sommes tous d'accord, et les propos de la Représentante spéciale le confirment, nous sommes tous d'accord ici, autour de cette table et dans ce pays pour souligner l'importance de la tenue de ce prochain cycle électoral. Vous l'avez souligné vous-même, la MINUSCA est un partenaire du Gouvernement centrafricain pour l'organisation de ces élections et dans le cadre de notre partenariat, nous mettons donc en œuvre le mandat qui nous a été donné à ce titre par le Conseil de sécurité, qui inclut donc un soutien logistique, technique et sécuritaire, mais aussi une partie de bons offices, donc l'engagement à la fois de la Représentante spéciale du Secrétaire général, mais aussi du leadership de la Mission pour favoriser un dialogue entre toutes les parties prenantes.

On l'a souvent répété aussi à ce forum, les bons offices, par nature, sont discrets, mais je peux vous assurer que les bons offices de la Représentante spéciale et du leadership de la Mission sont activés actuellement et que nous avons tous un objectif unique qui est effectivement l'organisation d'élections inclusives, le plus inclusives possible.

Questions des journalistes

Radio Guira FM (Laure Ines Ngopo)

- J'ai deux petites questions. Premièrement, concernant la situation sécuritaire dont a mentionné hier la Représentante spéciale du Secrétaire général de l'ONU, Mme Valentine Rugwabiza, elle a souligné que la situation sécuritaire s'est déjà améliorée en République centrafricaine, mais reste encore fragile dans des zones frontalières. Alors, vu le modèle du poste de Bembéré à la frontière de la RCA avec le Tchad, est ce que ce modèle sera également construit dans d'autres localités frontalières pour renforcer la sécurité dans nos frontières ?
- Et secundo, hier, devant le Conseil de sécurité de l'ONU, le représentant de la RCA a formulé une demande et il a demandé à ce qu'on puisse appuyer la République centrafricaine avec une somme de 7 millions de dollars américains pour les élections locales. Que répond la MINUSCA par rapport à cette demande des autorités centrafricaines ?

Réponses aux questions

Florence Marchal, porte-parole de la MINUSCA

Merci. Concernant la situation sécuritaire, il a été noté de fortes améliorations sur l'ensemble du territoire, avec la persistance de poches d'insécurité, notamment autour des zones minières et des couloirs de transhumance, et aussi le long des frontières de la République centrafricaine. C'est la raison pour laquelle donc la MINUSCA, avec les autorités centrafricaines, avait initié ce projet de poste frontalier multiservices de Bembéré à la frontière avec le Tchad, un poste qui a été construit et équipé par la Minusca et inauguré en janvier dernier. Évidemment, il est important de pouvoir, comme vous l'avez dit, répliquer ce type de postes à d'autres points de frontière. Et c'est le sens de l'appel de la Représentante spéciale, à la fois au moment de l'inauguration du poste de Bembéré, mais hier également aussi au Conseil de sécurité, un appel aux autres acteurs de développement pour pouvoir, ensemble, répliquer ce modèle afin de contribuer à une meilleure gestion des frontières et donc à faire diminuer l'insécurité.

Le représentant [de la RCA auprès de l'ONU] a formulé une demande pour l'appui aux élections. C'est une demande qu'il a formulée devant l'ensemble du Conseil de sécurité, à la fois les cinq membres permanents et les dix autres membres, mais aussi pour l'ensemble des États membres des Nations Unies. En termes d'assistance, la MINUSCA agit, elle, selon les termes qui lui sont donnés par son mandat. Elle a déjà largement contribué aux

opérations de révision du fichier électoral en donnant plus de 1 300 000 dollars américains pour le fonds de gestion des opérations électorales qui est géré par le PNUD et elle est également engagée avec ONU-Femmes dans le projet de mobilisation et de sensibilisation des femmes au processus électoral. Donc voilà la contribution de la Mission, en termes de contribution financière.

Mais, vous le savez, il y a aussi tout le volet de contribution en termes logistiques. Par exemple, dans la semaine qui s'est écoulée, la MINUSCA a transporté sur ses vols deux tonnes de matériel électoral de Bangui vers les neuf préfectures de l'aire opérationnelle numéro 2. Elle va également transporter les agents tablettes qui vont mettre en œuvre les opérations de révision du fichier électoral [dans l'aire opérationnelle 2]. Donc la contribution de la MINUSCA est une aide et une contribution financière concrète : 1,3 million et aussi une contribution pour ce projet de ONU-Femmes qui s'élève à 400 000 \$. Mais c'est aussi une contribution, tous les jours, en termes logistiques, techniques, sécuritaires, avec lorsque les opérations vont commencer le 11 mars prochain, les forces de la MINUSCA, la Force de la MINUSCA, mais aussi les collègues de la Police vont sécuriser les opérations dans les lieux les plus sensibles. Donc c'est une fois encore, c'est ce fameux soutien multiforme dont on vous parle souvent, qui n'est pas seulement un soutien financier, mais qui est un aussi un soutien concret.

Questions des journalistes

Médias Plus (Nicolas Ndagiye)

- Merci beaucoup. J'ai une seule question. J'aborde le dernier point, celui qui concerne les droits de l'homme. Madame la Représentante spéciale a déploré la persistance de graves violations des droits de l'homme dans le pays. A part cette regrettable attaque [contre] des Casques bleus de la Tunisie, où une personne a malheureusement perdu la vie, pourriez-vous donner des cas illustratifs concernant cette assertion somme toute générale ? Je vous remercie.

Réponses aux questions

Florence Marchal, porte-parole de la MINUSCA

Je vous remercie. Dans le rapport auquel vous aurez accès dès qu'il sera disponible, dès qu'il nous aura été rendu disponible par le Conseil de sécurité, je tiens à m'excuser que le rapport ne soit pas disponible aujourd'hui, mais justement en raison de l'attaque contre la patrouille de notre contingent tunisien et qui a résulté en la mort d'un Casque bleu, cet élément a été rajouté dans le rapport et ce qui explique pourquoi le rapport, bien qu'existant et distribué, n'est pas encore public. Donc dans le rapport, il est bien indiqué que, une fois encore, pour la période qui va de la mi-octobre à la mi-janvier, il y a eu donc les avancées importantes dans le domaine de la protection des droits de l'homme, avec la mise en place d'un comité de pilotage sur la politique des droits de l'homme et aussi, j'y ai fait référence en début de conférence de presse, l'adoption de cette loi qui protège les défenseurs des droits humains.

Mais une augmentation des violations des droits de l'homme a été constatée. Le nombre des violations des droits humains et des atteintes à ces droits a augmenté de 18 % et le nombre de victimes a augmenté de 26 %, donc, pour la période allant de mi-octobre à mi-janvier par rapport à la période précédente qui était de juin à octobre. Donc, depuis le dernier rapport qui allait de juin à octobre, les violations ont augmenté de 18 % et le nombre de victimes a augmenté de 26 %. C'est une dynamique qui est préoccupante et qui touche certaines préfectures, notamment celle de Lim-Pendé, du Haut Mbomou et de l'Ouham Pendé. Et c'est la raison pour laquelle la Mission continue de travailler en étroite collaboration avec les autorités nationales et locales, ainsi qu'avec les leaders communautaires, pour renforcer les mécanismes de prévention et aussi intensifier la sensibilisation à la protection des droits humains. Donc voilà ce que je pouvais vous dire en termes de violations des droits de l'homme, les chiffres et également les préfectures qui sont les plus affectées. Ce sont, la plupart du temps, les violations concernant des attaques contre les populations civiles.

L'heure est venue de clore cette conférence de presse. Merci à tous pour votre participation. Je vous retrouve mercredi prochain.